



APPEL A PROJETS « RESIDENCES D'ARTISTES EN COLLEGE » DU DEPARTEMENT DU NORD

Le dispositif RÉSAC permet de soutenir et d'accompagner certains collèges dans l'accueil d'un artiste professionnel ou d'une compagnie artistique, via un appel à projets.

Vous êtes artiste professionnel et vous êtes intéressé pour mener une résidence au sein d'un collège au cours de l'année scolaire 2022 - 2023.

Si vous êtes déjà intervenu dans un des établissements scolaires éligibles (dans le cadre d'un CLEA ou d'une autre action culturelle), vous avez la possibilité de contacter cet établissement, afin de proposer à l'équipe enseignante de co-construire un projet, si la Direction du collège est volontaire pour répondre à l'appel à projets Résac. La co-construction est en effet préconisée dans le cahier des charges Résac.

Ces résidences s'articulent autour de trois axes fondamentaux de l'éducation artistique et culturelle :

- permettre la rencontre avec une œuvre par la découverte d'un processus de création
- proposer une pratique artistique ou culturelle à travers une démarche inclusive
- favoriser la possibilité pour le collégien d'être acteur dans le projet, participer à la construction d'un esprit critique et susciter une ambition nouvelle.

Les collèges sont les porteurs des projets. Les projets sont ouverts à toutes les disciplines artistiques. Ils pourront démarrer en janvier 2023.

L'appel à projets Résac est ouvert aux collèges éligibles uniquement, jusqu'au **20 SEPTEMBRE 2022** (un artiste ne peut pas déposer lui-même une candidature).



A titre indicatif, vous trouverez en pièce jointe :

- la liste des collèges éligibles à ce dispositif
- le cahier des charges de l'appel à projets qui vous apportera toutes informations complémentaires.

Ce document de cadrage est aussi une aide à la conception du projet.